

COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

RECYCLAGE DES CONTENANTS DE VERRE :

IL FAUT GARDER LE CAP !

Saint-Hyacinthe, le 12 février 2019 – Les citoyens des municipalités membres de la Régie participent activement à la collecte des matières recyclables et sont toujours soucieux de s’assurer que leurs gestes en valent la peine. Au cours des derniers mois, beaucoup de choses ont été écrites par certains médias nationaux relativement au fait que le verre récupéré dans les bacs de recyclage était majoritairement dirigé vers des sites d’enfouissement. Un tel message crée actuellement une incertitude chez plusieurs quant à la pertinence de placer les contenants de verre, et particulièrement les bouteilles de vin, dans les bacs de recyclage.

Depuis la fermeture de l’usine Klareco en 2013, laquelle traitait environ 80 % du verre provenant des centres de tri municipaux du Québec, ce marché a connu certaines difficultés. Le bilan 2015 de RECYC -QUÉBEC présentait des données obtenues dans ce contexte et on estimait que seulement 14 % du verre de la collecte sélective était recyclé, la grande majorité du verre québécois étant alors valorisé comme matériel de fondation pour les voies de circulation et de recouvrement dans



les sites d’enfouissement, en remplacement de la roche ou de la pierre. Le verre étant un matériau neutre, non nocif pour l’environnement, cette alternative temporaire permettait de valoriser cette matière, en attendant de développer de nouveaux marchés de recyclage.

Depuis ce temps, de nouvelles alternatives de recyclage du verre se sont développées et la situation a grandement évolué. Éco Entreprise Québec, en collaboration avec 5 centres de tri québécois qui recueillent et valorisent près de 50 % du verre généré au Québec, a implanté de nouveaux équipements utilisant la technologie d’implosion du verre, dans le cadre du projet Verre l’Innovation, afin de créer une matière intéressante pour les recycleurs de verre. Depuis peu, une nouvelle norme CSA-A3000-18 reconnaît la poudre de verre comme ajout cimentaire, créant ainsi une nouvelle fenêtre d’opportunité d’utilisation de cette matière, et encore plus récemment, deux municipalités de la Gaspésie annonçaient un projet pilote d’utilisation de verre broyé comme abrasif pour les routes. Les québécois sont ingénieurs et de nouveaux débouchés se créent de plus en plus afin de recycler cette matière.

Qu'en est-il de la situation sur le territoire des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains? Est-ce que ça vaut toujours la peine de placer les contenants de verre et les bouteilles de vin dans le bac de recyclage? La réponse est définitivement oui et il ne faut surtout pas cesser de déposer les contenants de verre dans les bacs de recyclage.

Depuis plus de 20 ans, les matières recyclables collectées sur le territoire de la Régie sont triées au centre de tri *Récupération Centre du Québec* de Drummondville. Tout le verre ainsi recueilli et provenant des contenants ou des bouteilles de vin y est trié et acheminé chez un recycleur de verre de la Mauricie afin d'y être transformé en abrasifs destinés au sablage au jet et en matériaux filtrants. Dans ce contexte, il est important de poursuivre nos bonnes habitudes et de continuer à déposer, de façon régulière et assidue, les pots et les bouteilles de verre, dans les bacs de recyclage.

Chaque citoyen peut contribuer et faire une différence dans le contexte actuel en déposant les matières recyclables, et seulement celles-ci, dans le bac de recyclage fourni par chaque municipalité à cette fin. En effet, il est important de porter une attention spéciale afin de déposer les bonnes matières dans les bons bacs puisqu'on peut ainsi contribuer à une meilleure qualité des matières issues de la collecte sélective sur notre territoire. ***Mieux trier, c'est mieux recycler*** et grâce à la collaboration de chacun, il est facile d'améliorer la gestion de nos matières recyclables.

- 30 -

**Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350**